

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2024

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 6^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Étaient absents:

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Nouvelle tour de télécommunication: Acceptation du projet TELUS
- 4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**
- 5 Levée de l'assemblée**

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à dix-neuf heures une minute (19 h 01), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-153 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 6 septembre 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

3.1 Nouvelle tour de télécommunication: Acceptation du projet TELUS

2024-09-154 Madame Martine Frenette fait un préambule.

CONSIDÉRANT que le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'une tour d'une hauteur approximative de 91 mètres avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol. Le site sera situé sur le lot 5 723 715 appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population à recevoir un tel service dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications tel que le site proposé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve le projet de TELUS;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte le projet de site de télécommunications de TELUS et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à TELUS.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le bail et tout autre document nécessaire au déploiement du site de télécommunication sur le lot précité.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-09-155 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à

la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 9 septembre 2024.